

Gérer l'aménagement du territoire, répondre aux attentes des petits Montrougiens, développer des partenariats socio-culturels, sont autant de missions que la Ville s'efforce de remplir. Les principales délibérations du Conseil municipal lors de sa séance du 22 septembre illustrent parfaitement ces engagements.

► Le site Schlumberger Un potentiel à préserver

Installée à Montrouge depuis 34 ans, la société Schlumberger l'a annoncé : elle doit déménager ! Son départ représente d'abord une perte puisque cette entreprise de renommée internationale portait les couleurs de Montrouge au-delà de ses frontières, mais il s'agit aussi d'une réelle opportunité pour la Ville en matière d'urbanisme.

Son site représente 4% du territoire

La société Schlumberger a récemment informé la Ville de Montrouge de son souhait de céder l'intégralité du site. Si bon nombre d'investisseurs ont déjà remis une offre, la Ville a quant à elle décidé d'instaurer un périmètre d'études afin d'assurer un développement urbain harmonieux et mesuré de cet espace.

La superficie foncière du site est de 78 674 m² ce qui représente 4% du territoire de la commune. Un espace paysager, inscrit au Plan d'Occupation des Sols au titre d'espace vert intérieur à protéger (EVIP), avec plantations et bassins, couvre près de la moitié de cette surface. Large espace de tranquillité et de quiétude en plein cœur de Montrouge, il n'est cependant pas ouvert au public.

Protéger cet espace très convoité

Conscient du potentiel qu'offre ce site pour la Ville et ses habitants, le Conseil municipal a voté l'instauration d'un « périmètre d'études » visant à lui

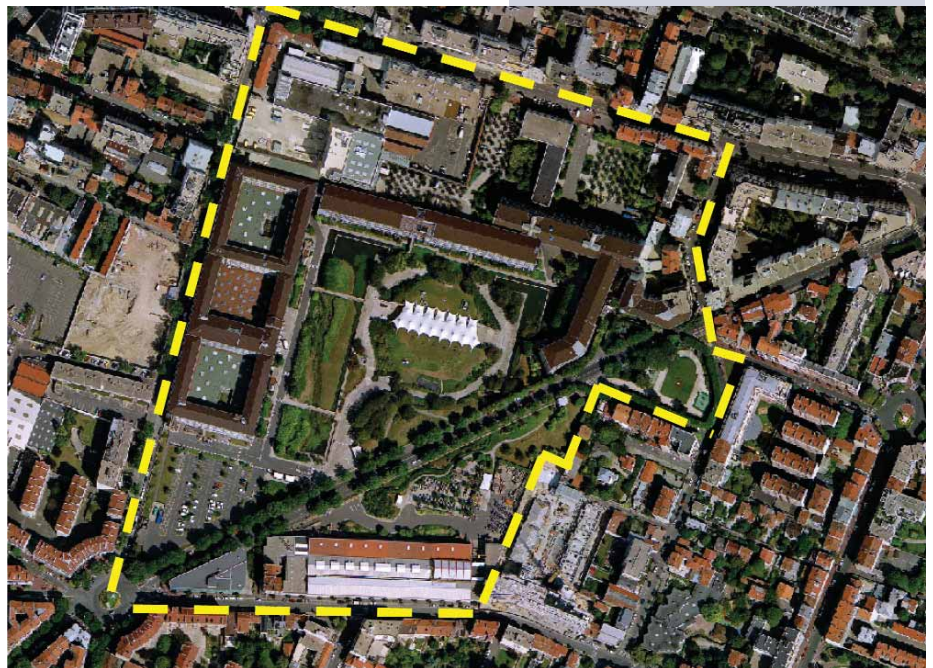
garantir un aménagement maîtrisé notamment en terme d'équipements et d'espaces publics. L'étude dépassera les frontières du site de Schlumberger et s'étendra au Nord jusqu'à la rue Gabriel Péri et à l'Est jusqu'à la rue René Barthélemy.

SCHLUMBERGER ET MONTROUGE

A l'origine, le site était occupé par la Compagnie des Compteurs qui s'était installée à Montrouge en 1917. C'est plus de 50 ans plus tard, en 1970, qu'elle est rachetée par l'actuelle société Schlumberger.

L'essentiel des bâtiments encore existants a donc été construit peu après la première guerre mondiale.

A la fin des années 70, sous l'influence de la technologie, les activités du site se sont de plus en plus tertiaisées. Un jardin intérieur de 4 ha, symbole de ces mutations de l'activité, a été créé en 1981.



Périmètre d'étude autour du site de Schlumberger

NOUVELLE MESURE POUR DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Cinq crèches collectives, une crèche familiale, cinq jardins d'enfants, une halte-garderie, la Municipalité a fait de l'accueil du petit-enfant une priorité.

La Ville de Montrouge, afin d'accueillir un plus grand nombre de petits Montrougiens, est désireuse de créer de nouvelles structures de la Petite enfance.

Ainsi, le Conseil municipal a approuvé le principe de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'une crèche à Montrouge.

A l'instar de l'espace Michel Colucci, un opérateur indépendant assurera la gestion de ce service public dédié à l'accueil des tout-petits. Le délégataire devra, par ses propres moyens, trouver un local approprié et les personnels qualifiés nécessaires. Les prestations de cette structure seront acquittées directement par les usagers du service. ■

► L'Assemblée des jeunes, approuvée à l'unanimité

Souhaitant intégrer les jeunes à la vie de la cité, la Municipalité, cinq ans après avoir créé le Conseil municipal des enfants, vient d'approuver la création d'un Comité consultatif des jeunes.

Un double objectif

Associer les jeunes à la réflexion sur les actions municipales qui les concernent et leur proposer un accès direct à la représentativité constituent les principaux objectifs du Comité consultatif (NDLR : Ce comité sera certainement amené à changer de nom... à suivre dans nos prochaines éditions). Cette structure donne les moyens aux jeunes Montrougiens de formuler auprès des élus locaux des propositions concrètes en matière de jeunesse et de participer à la vie sociale de la Ville. En somme, il leur est proposé de devenir des citoyens actifs.

Aucun refus, tous bienvenus !

Tous les jeunes de 16 à 20 ans et domiciliés à Montrouge peuvent être membres du Comité Consultatif des jeunes. En cette première année, seuls les 16-18 ans peuvent s'inscrire et rester jusqu'à 20 ans. Le renouvellement des membres aura lieu tous les

deux ans sur la même tranche d'âge. Voici, les principales étapes de la création du Comité consultatif des jeunes :

- 1) Tous les jeunes de 16 à 18 ans et domiciliés à Montrouge sont invités à s'inscrire. Tous les volontaires seront retenus.

- 2) Des animateurs formeront les jeunes représentants à leur nouvelle fonction et proposeront la création de commissions thématiques. Chacune d'entre elles élira 2 ou 3 délégués qui formeront un "exécutif" de 10 à 15 membres chargés d'instruire les dossiers. Deux types de réunions seront à terme organisées :

- Les commissions thématiques, encadrées par des animateurs volontaires, pour débattre des projets à mettre en œuvre.

- Les réunions plénières visant à valider les projets.

Pour les aider à mettre en œuvre leurs idées, le Conseil Municipal votera annuellement un budget de fonctionnement pour le Comité consultatif des jeunes. ■

► Apprendre en plein air !

Les classes de découverte, un dispositif qui a déjà fait ses preuves ! La Ville de Montrouge, en collaboration avec l'académie, a cette année encore élaboré un programme varié qui permettra à 21 classes d'apprendre autrement.

Plus de 500 enfants concernés

Les enseignants ont en effet la possibilité de "transplanter", dans une région de France ou d'Europe, leur enseignement pendant 8 à 19 jours selon les formules. Ce dispositif concerne prioritairement les classes

élémentaires ; en cas de désistement, certaines classes de maternelles pourront en bénéficier.

Un aperçu du programme

De la mer à la montagne en passant par l'équitation ou l'astronomie, les petits Montrougiens vont faire bien des découvertes cette année encore.



Ces classes transplantées, même si elles ne revêtent aucun caractère obligatoires, font partie intégrante de l'enseignement ; des cours "traditionnels" sont dispensés parallèlement à la découverte de nouvelles connaissances. Il s'agit pour les enseignants comme pour les enfants de vivre une expérience originale : apprendre ailleurs et autrement. ■

Quelques jours

19 jours en septembre/octobre
8 jours en novembre
8 jours en décembre
12 jours en janvier
10 jours en mars - avril
8 jours en mars-avril
8 jours en mars-avril
8 jours en mars-avril
8 jours en mars-avril
8 jours en mars-avril

Pour découvrir

la mer à Perros Guirrec	3 classes
l'astronomie	2 classes
l'anglais à Londres	2 classes
la montagne	2 classes
la préhistoire	2 classes
le volcanisme et l'équitation	2 classes
les arts du cirque	2 classes
l'environnement	2 classes
le cycle de l'eau	2 classes
Activités en plein air	2 classes

► Des animations pour tous à l'espace Michel Colucci

Des ateliers réguliers, des stages d'initiation ou de perfectionnement, des spectacles, etc. l'espace Michel Colucci offre toutes les activités socio-culturelles que l'on peut espérer ! L'Institut de Formation d'Animateurs des Collectivités (IFAC), délégataire de ce service public, a remis au Conseil municipal son rapport d'activité 2003.

1387 usagers de l'espace Colucci en 2003

L'IFAC est en charge de l'exploitation de l'espace Michel Colucci depuis le 1^{er} janvier 1999. Son activité, d'abord basée sur des ateliers de loisirs, comprend non seulement un cinéma, mais aussi des actions à caractère social.

- ▶ 18 667 spectateurs pour les 593 séances du CinéMontrouge
- ▶ 1 770 usagers des activités sociales (+ 4% de fréquentation)
- ▶ 1 281 participants aux ateliers de loisirs proposés à l'année
- ▶ 319 internautes au Cyberspace



Des activités pour tous les âges

À la lecture des statistiques de fréquentation, on s'aperçoit que des très jeunes enfants (12% de moins de 6 ans) au Seniors (10% de plus de 60 ans), tout le monde trouve une activité qui l'intéresse à l'espace Colucci. Les adultes (17 % des usagers ont entre 31 et 41 ans) et leurs jeunes enfants (12% ont entre 10 et 13 ans) sont particulièrement assidus. ■



AUTRES DÉLIBÉRATIONS EN BREF

- ▶ L'association Entente Sportive de Montrouge a reçu 1 400 € de subvention pour la création d'une activité de "Futsal" (football en salle).
- ▶ Un poste supplémentaire d'infirmière pour les établissements de la petite enfance et un nouveau poste d'adjoint d'animation viennent d'être créés.
- ▶ Dans le cadre de la loi sur l'intercommunalité, les villes de Montrouge et Châtillon, qui présentent après étude des similarités et des objectifs communs, ont décidé de se rapprocher. Elles souhaitent créer une communauté de commune.

Le compte-rendu analytique du Conseil Municipal est disponible sur le site internet de la Ville www.ville-montrouge.fr. ■

LES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Elles auront lieu les mercredis 24 novembre et 22 décembre à 20h dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Ces réunions sont publiques et vous y êtes les bienvenus. ■